

NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

*Le Brésil et ses archives**

Une étude de l'archivistique brésilienne et les perceptions d'archivistes étrangers

Luís Carlos Lopes

Le but premier de cet article est d'analyser la situation des archives et de l'archivistique au Brésil. Nous brosserons d'abord un bref historique des archives et de l'archivistique brésiliennes, sans toutefois nourrir la prétention d'en résoudre les problèmes. Un des aspects traités, dans les limites de ce texte, concerne l'influence qu'ont pu y exercer les visites et les impressions des quelques archivistes étrangers qui sont venus au Brésil au cours des 40 dernières années. Nous nous sommes aussi penchés sur les aspects légaux, institutionnels et professionnels de l'archivistique telle que pratiquée au Brésil. L'orientation générale du présent travail vise à faire comprendre le cadre particulier des archives et de l'archivistique au Brésil et sa corrélation avec la pratique archivistique internationale.

D'emblée, il faut rappeler qu'il existe une différence marquée entre l'existence des archives et l'apparition de l'archivistique elle-même. Il y a souvent méprise à ce sujet. Généralement, les archives, soit des ensembles de documents, naissent avec l'établissement d'une administration publique organisée. Dès les premières civilisations, les institutions archivistiques font leur apparition, tantôt comme partie de la structure administrative du gouvernement, tantôt comme simples lieux de conservation où sont gardés généralement les archives publiques, mais aussi parfois, des archives à carac-

*

Cet article a été écrit lors d'un séjour que l'auteur a effectué à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal où il a complété des études postdoctorales en archivistique d'août 1997 à mars 1998. Il a été réalisé à partir de conférences données à l'Université de Montréal et d'extraits de textes que l'auteur a publiés au Brésil. Il remercie monsieur Carol Couture pour son aide et ses encouragements à publier les résultats de ces recherches et réflexions. Il remercie également Jocelyne Martineau pour sa coopération à l'amélioration du contenu, Daniel Ducharme pour quelques retouches à une partie du texte et Hélène Juneau pour la révision du manuscrit. L'auteur remercie enfin le Comité de rédaction de la revue *Archives* pour leurs nombreux commentaires et suggestions lors de l'édition finale du texte.

tère privé. À la fin du moyen âge, l'archivistique comme technique de traitement des documents est fortement associée à la diplomatie, connaissance de la critique des documents. Dès la fin du XIX^e siècle et, surtout, au cours du XX^e siècle, l'archivistique a acquis le statut distinct d'une discipline de la connaissance humaine à partir de l'héritage des techniques antérieures. L'archivistique est donc une discipline contemporaine et elle est liée à l'ensemble des connaissances scientifiques développées pendant le XX^e siècle. Dans le présent texte, nous établissons une distinction, voire une définition d'un sens à cette archivistique très jeune née d'un contexte historique exclusif. L'archivistique brésilienne revêt un caractère particulier comme nous tenterons de le démontrer.

Afin de bien situer le lecteur dans la réalité brésilienne, nous nous livrerons, en premier lieu, à quelques commentaires sur la géographie et sur les différentes facettes de l'histoire du pays. Ces thèmes seront abordés de façon succincte, dans le seul but d'éclairer le lecteur étranger sur le contexte dans lequel s'inscrivent les archives et l'archivistique de cet immense pays de l'Amérique du Sud.

LE BRÉSIL: GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE

Le Brésil est un vaste pays situé au centre est de l'Amérique du Sud, sa superficie est de 8 511 966,3 km² et son territoire occupe 20.8 % de la superficie totale des Amériques et 47.7 % de celle de l'Amérique du Sud. Le Brésil est le 5^e plus grand pays au monde. À l'exception du Chili et de l'Équateur, tous les pays sud-américains ont une frontière commune avec le Brésil, cependant, les 15 719 km de frontières sont constitués de zones forestières ou de prairies exploitées à des fins d'agriculture et d'élevage et comptent, de ce fait, peu d'habitants. Conséquemment, les contacts avec les pays frontaliers sont, de façon générale, peu fréquents, à l'exclusion de quelques échanges commerciaux populaires (Paraguay) ou d'activités touristiques (Argentine, Chili et Uruguay). À l'est, on retrouve l'océan Atlantique dont la côte, qui s'étend sur 7 367 km, offre plages, ports et tous les avantages d'un milieu urbain. Comme l'observait un vieil historien, les Brésiliens sont comme les crabes: ils habitent près de la mer. En effet, 80 % de la population habite à moins de 300 km de l'océan Atlantique et c'est à l'intérieur de cette zone côtière que se dressent les grandes villes, où se déroulent les activités économiques les plus importantes et où se concentre la population attirée par le marché de l'emploi et les autres moyens de subsistance.

Le Brésil compte, aujourd'hui, une population de 160 millions d'habitants, dont 75 % occupent les grandes, moyennes et petites villes. Cette population est en grande partie le résultat d'un métissage intense commencé dès le XVI^e siècle, entre les indiens, les colons portugais et les esclaves africains; les métis constituaient la majorité des habitants à la fin du XIX^e siècle. Le Brésil a reçu environ quatre millions d'esclaves au cours des quatre siècles que dura ce trafic. Le trafic international des esclaves se termina en 1850 et l'esclavage fut aboli en 1888. Pendant la période s'échelonnant de 1850 à 1930, le Brésil accueillit environ quatre millions d'immigrants venus d'Europe notamment des italiens (majoritairement), des portugais, des espagnols, des allemands, des suisses. Le pays reçut aussi un nombre restreint d'immigrants d'origine japonaise, arabe, juive et chinoise. L'immigration au Brésil constitue un fait notable jusqu'en 1960, tandis qu'aujourd'hui, le Brésil connaît un grand mouvement d'émigration vers les États-Unis, l'Europe, le Canada, etc. Malgré l'absence de statistiques précises, nous pouvons cependant affirmer, qu'au cours des derniers 30 ans, environ deux millions de brésiliens ont quitté le pays, pour des raisons économiques ou politiques à la recherche de nouveaux

espoirs de vie. Nonobstant ce dernier mouvement, l'immigration constitue toujours un fait marquant de l'histoire du Brésil.

La croissance démographique connaît présentement un déclin. En 1991, elle s'établissait à 1,93 % annuellement. Depuis les années 1990, les femmes donnent naissance à moins de trois enfants. Le nombre d'enfant tend à diminuer dans les familles de classe moyenne résidant dans les grandes villes, alors que, comme un peu partout au monde, il demeure plus élevé dans les familles pauvres des régions. Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, le pays connaît un grand nombre de divorces, d'avortements clandestins (interdits par la loi) et de liaisons informelles. La population est encore très jeune, plus de la moitié des habitants sont âgés de moins de 30 ans mais, à l'instar du reste du monde, nous assistons au vieillissement de la population. L'espérance de vie des hommes est de 63 ans comparativement à 69 ans chez les femmes. Ces données brutes camouflent cependant des différences sociales importantes et plusieurs autres problèmes de nature socio-économiques.

Selon les données officielles de 1991, 20,2 % de la population est analphabète. Nous savons cependant que le nombre d'analphabètes est en fait plus élevé, sans compter les analphabètes fonctionnels, c'est-à-dire ceux qui savent signer leur nom, lire quelques mots, mais qui ne peuvent comprendre ni le sens ni la signification des écrits. On peut estimer à 80 % le pourcentage de la population qui ne lit pas les journaux régulièrement. Le marché du livre non didactique, quant à lui, rejoint aussi peu que deux millions de brésiliens.

En 1993, 34 millions de brésiliens fréquentaient les écoles primaires et secondaires, alors que les établissements d'enseignement supérieur en accueillent 1 500 000. La qualité des écoles est très variable et il existe plusieurs problèmes d'envergure tant dans l'enseignement gouvernemental que dans l'enseignement privé. L'éducation au Brésil vit, en ce moment, une situation de crise. Le choix d'obtention d'un diplôme est vaste et varié mais la formation est sans contenu appréciable. De nombreux conflits salariaux et des écarts dans la qualité de l'enseignement sont relevés, au primaire et secondaire, mais aussi au niveau universitaire.

L'histoire politique du pays se divise, *grosso modo*, en quatre périodes:

1. l'époque précolombienne;
2. l'époque coloniale, 1530-1822;
3. l'Empire, 1822-1889;
4. la République, 1889 - .

À l'époque précolombienne, il n'existait ni État ni institutions politiques. La colonisation portugaise, qui débute vers 1530, a été ponctuée de conflits avec les autres puissances coloniales. Les français, les espagnols ainsi que les hollandais ont tenté, avec quelques succès circonstanciels et locaux, de coloniser le Brésil. Cependant, les portugais ont imposé leur domination au début du XIX^e siècle, alors que la noblesse portugaise et les membres de son gouvernement ont immigré au Brésil (1808) suite aux guerres napoléoniennes. En 1822, le prince héritier du trône portugais qui résidait alors au Brésil a proclamé l'indépendance du pays de concert avec les élites esclavagistes locales et les intérêts des Anglais, ces derniers souhaitant l'ouverture du marché colonial à leur commerce. L'Empire survécut jusqu'en 1889. Pedro I^{er}, le premier empereur, gouverna jusqu'en 1831. L'Empire connut par la suite une période de régence de dix ans jusqu'à ce que le jeune prince atteigne l'âge requis pour occuper le trône. Pedro II fut nommé empereur alors qu'il n'était âgé que de 16 ans et il gouverna jusqu'en 1889,

soit un an après l'abolition de l'esclavage, au moment où la République fut instaurée suite à un coup d'état militaire, le premier d'une série qui marquera l'histoire du Brésil.

L'histoire de la République brésilienne est souvent chronologiquement divisée comme suit:

1. la Vieille République ou République du café (1889-1930) gouvernée, au début, par les militaires et, par la suite, par les grands propriétaires de plantations et d'élevages;
2. la Nouvelle République (1930-1945) ou République varguiste, une dictature personnelle de Getúlio Vargas;
3. la République démocratique et populiste (1945-1964) avec des élections présidentielles et une certaine participation populaire;
4. la dictature militaire (1964-1984), période commune à presque la totalité des pays latino-américains, soulignée par la répression, la torture, la censure et des restrictions aux libertés publiques;
5. la Nouvelle République (1984-).

Des coups d'état avec participation de militaires inaugurent et terminent les quatre premières périodes. Suite à de fortes pressions intérieures et extérieures, un accord pacifique mit fin à la récente dictature militaire.

Le Brésil est présentement régi par un système démocratique avec des élections directes à tous les paliers de gouvernement et il y règne une liberté d'organisation, de penser, etc. Cependant, la vie politique quotidienne porte les marques du passé.

En 1992, la distribution du produit national brut était la suivante:

- l'agriculture, l'extraction des produits naturels et l'élevage, 11,1 %;
- l'industrie, 35,4 %;
- les services, 53,5 %.

Supporté par plusieurs investissements étrangers, le Brésil s'est considérablement intégré au marché international dans plusieurs secteurs économiques. Il est, aujourd'hui, un pays capitaliste, faisant partie du club des dix économies nationales les plus riches du monde. Son capitalisme repose sur une base triangulaire dont l'État, les entreprises étrangères et les entreprises brésiliennes sont les trois sommets. Le pays est constitué de grandes villes qui offrent l'accès aux produits de l'industrie moderne et qui proposent des moyens de communication très avancés. Par exemple, le Brésil représente actuellement le plus grand marché du tiers-monde d'Internet et du téléphone. L'ouverture sur ces nouvelles technologies n'a toutefois pas solutionné les problèmes liés à la misère dans laquelle vit la majorité de la population.

Le Brésil est devenu un pays très riche mais il connaît malgré tout plusieurs problèmes sociaux. Notons, par exemple, le chômage, la grande violence des criminels et de la force policière et la misère dans les villes et les campagnes. Le Brésil est un pays d'extrêmes dans tous les domaines. On peut aussi le qualifier de pays moderne, avancé, ayant à sa disposition les technologies les plus sophistiquées et faisant preuve d'une grande intelligence. En effet, le Brésil offre de grandes opportunités et plusieurs possibilités. Nous appartenons à une génération qui a appris à considérer le Brésil comme un pays d'avenir, un géant endormi qui, un jour, se réveillera et apparaîtra aux yeux du monde et, aux yeux des brésiliens, comme un pays sans défaut. Nous pensons présentement que cette conception d'un pays d'avenir est, de fait, une utopie conservatrice et nous savons qu'il reste un long chemin à parcourir.

LES ARCHIVES ET L'ARCHIVISTIQUE AU BRÉSIL

À compter du XVII^e siècle, les provinces les plus riches du Brésil colonial ont organisé leurs archives. Donc, São Paulo, Pernambuco et quelques autres régions possédaient, avant même la Révolution française, des institutions archivistiques. Ces dernières étaient probablement constituées de simples dépôts de documents lesquels n'avaient subi aucun traitement spécialisé préalable. L'appellation «archives» leur était déjà conférée, reconnaissant ainsi la nécessité d'un tel type d'organisme dans les structures de l'État colonial.

Les Archives nationales du Brésil (*Arquivo Nacional do Brasil*) furent fondées en 1838 sous l'Empire, alors que s'amorçait le processus d'affirmation nationale du nouvel État indépendant. Il s'agissait alors d'institutions à la fois services d'archives, palaces et musées créés pour le gouvernement et la noblesse d'emprunt du nouveau monde. Les Archives nationales ne symbolisaient pas la liberté d'opinion et d'expression des citoyens. Bien au contraire, ces édifices ont été considérés, pendant plusieurs années, comme des temples de la monarchie et des lieux de culte voués à l'empereur et au pouvoir. À la chute de l'Empire, en 1889, un important mouvement d'intellectuels, fortement influencés par le positivisme, s'instaura dans le pays. Les Archives nationales devinrent donc le temple des historiens du fait qu'elles conservaient tous les documents historiques relatifs aux grandes batailles, à l'histoire chronologique, aux hommes importants, aux différents groupes ethniques, etc. Les historiens ont ainsi orienté les Archives nationales pendant près de 70 ans. Leur passage à des charges de direction et leur appui au maintien de la politique de l'institution ont laissé des empreintes qui, encore de nos jours, sont perceptibles.

La tendance d'accorder plus d'importance à l'histoire de l'État qu'à l'archivistique subsiste encore. Par exemple, un prix annuel est décerné pour des travaux d'histoire réalisés à partir des documents des Archives nationales. Dans la même veine, le périodique publié par l'institution, l'*Archive Nationale*, traite beaucoup plus d'histoire que d'archivistique. Le modèle établi par les Archives nationales a été repris par presque toutes les institutions archivistiques publiques du pays. Les Archives nationales relèvent du ministère de la Justice alors que les archives des États ou municipales sont liées, à quelques variantes près, aux secrétaires de la Justice, de la Culture, de l'Éducation, de la Gestion, etc.

Les archives publiques (nationales et des États)

L'influence des Archives nationales sur l'ensemble de la communauté archivistique brésilienne revêt un caractère significatif mais elle n'est pas intégrale puisque beaucoup de travail archivistique est réalisé hors de ses murs. Au Brésil, en raison du type d'organisation que s'est donné l'État, plusieurs organismes publics et parapublics ne sont pas tenus de travailler de concert avec les Archives nationales. Compte tenu de cette réalité, la tâche à accomplir est imposante.

Ainsi au Brésil, et probablement dans tous les pays de l'Amérique latine, les archives courantes (actives) sont organisées conformément au sens commun et rarement constatons-nous l'existence d'archives intermédiaires (semi-actives); aussi notons-nous une faible préoccupation à l'égard de cette problématique majeure. Il est courant que des organismes publics accusent des retards dans le traitement des documents actifs et semi-actifs. Les méthodes de travail y sont précaires même là où il y a présence d'archivistes.

Nous rencontrons, assez fréquemment, au niveau des archives courantes, les situations suivantes:

- des dossiers de correspondance, transmise et reçue, classés uniquement par ordre chronologique sans considération de leur contenu ou de leur association avec d'autres documents;
- une classification aléatoire par sujet, élaborée sans critères précis établis par une analyse;
- une classification par type ou sous-type établie selon les appellations connues des documents, sans aucune relation entre eux, sinon parfois, la date;
- plusieurs formulaires traitant des même sujets;
- l'inexistence de plans de classification et de calendriers de conservation;
- la mixité de documents d'archives et de documents bibliographiques;
- la non-considération des documents techniques et scientifiques comme documents d'archives;
- la création de plusieurs dépôts - les «archives mortes» - composés de documents semi-actifs et inactifs sans qu'il y ait eu aucun traitement archivistique;
- les «évaluations» des archives courantes, à la fin de l'année de travail ou au début de la nouvelle année fiscale qui, en considérant uniquement les aspects juridiques, résultent en une élimination ou un versement aux «archives mortes» afin de gagner plus d'espaces;
- le microfilmage ou la numérisation de documents non classifiés, non évalués et non décrits;
- l'établissement de solutions informatiques, sans traitement archivistique préliminaire;
- l'inexistence de procédures minimales destinées à préserver le support physique des documents.

Nous pouvons donc constater qu'au Brésil, la théorie des trois âges n'est pas appliquée et qu'elle demeure probablement incomprise. Les archives courantes, sauf quelques exceptions, ne reçoivent aucun traitement archivistique. Il n'y a pas d'archives intermédiaires et la conservation des archives définitives est un phénomène gouvernemental. Au niveau gouvernemental, nous rencontrons plusieurs autres problèmes, dont les principaux sont les suivants:

- L'obligation de versement systématique, avec traitement approprié, aux Archives nationales, n'existe pas. Il y a manque d'espace et de ressources. Lorsqu'il y a versement, les documents, faute de traitement, demeurent inaccessibles. Les organismes fédéraux gardent, à même leurs bâtiments respectifs, leurs archives définitives, mais celles-ci ne font l'objet d'aucune identification, classement systématique ou évaluation. Nous nous retrouvons donc avec des masses documentaires accumulées de façon aléatoire les «archives mortes».
- Tous les États du Brésil détiennent des archives publiques. À l'exception de quelques organismes qui ont procédé à la classification et à la description de leurs documents, les dépôts des États ne peuvent garantir l'accès aux informations produites à ce niveau de gouvernement.

- Des 4 000 municipalités brésiliennes, environ une trentaine possèdent des archives publiques, mais, dans la majorité des cas, il n'y a aucun archiviste leur assurant un traitement professionnel.
- Cependant, quelques organismes publics, disséminés sur l'ensemble du territoire brésilien, effectuent un travail d'excellente qualité en matière d'archivistique.

Nous concluons donc qu'il reste un travail d'envergure à effectuer, une multitude de changements à opérer et qu'il existe un certain potentiel pour la réalisation de projets. L'État du Brésil devient une institution de plus en plus forte. L'orientation prévisible est que les changements apportés dans le fonctionnement de l'État se répercuteront dans le domaine privé. La situation contraire ne prévaudra cependant pas puisque l'influence du domaine privé sur les structures de l'État est minime.

Les archives privées

Les archives privées du monde des affaires ne sont pas, de façon générale, organisées par des archivistes ou d'autres professionnels. Le traitement des documents relève du sens commun, sans autre préoccupation majeure. L'intervention d'archivistes demeure le fait d'exceptions. Cependant, dans la majorité des cas, les administrateurs, les informaticiens et les bibliothécaires y apportent des solutions. Le nouveau courant suivi par quelques entreprises plus riches, ayant leur siège social à São Paulo pour la majorité, consiste en l'organisation de centres de documentation dans lesquels les documents bibliographiques et les documents d'archives sont la plupart du temps microfilmés et, depuis quelques temps, catalogués. La classification la plus prisée se rapproche de la méthode de Dewey et l'évaluation des archives repose, généralement, sur leurs valeurs administratives et juridiques.

Certaines entreprises privées de São Paulo, de Rio de Janeiro et de Belo Horizonte se spécialisent dans la conservation des documents. Elles se spécialisent aussi dans l'entreposage des meubles et des déménagements. Elles possèdent d'immenses entrepôts de meubles qui sont maintenant adaptés pour la conservation des documents. Cependant, aucun traitement archivistique n'est appliqué à ces documents; il s'agit uniquement d'un lieu d'entreposage. Une certaine préoccupation, parfois équivoque, se manifeste au niveau de la préservation. Il y a donc un grand potentiel de développement archivistique dans le domaine privé.

L'identité et la formation des archivistes

Le nombre de salariés qui travaillent aujourd'hui dans le secteur des archives publiques et privées au Brésil est considérable. Leur nombre varie selon les politiques respectives des institutions qu'elles soient publiques ou privées. Nous ne possédons toutefois aucune statistique précise sur le volume total de cette main d'œuvre. Il est raisonnable de croire qu'il s'agit d'environ 10 000 personnes. De ce nombre, approximativement 300 personnes travaillent aux Archives nationales.

Parmi la main-d'œuvre employée par les services d'archives brésiliens on ne retrouve pas uniquement des archivistes de formation académique, mais aussi:

- des fonctionnaires en gestion mutés aux services d'archives pour y occuper des postes;
- des employés du secteur des services, provenant des activités de gestion;

- du personnel possédant des formations universitaires variées (bibliothécaires, historiens, sociologues, géographes, psychologues, des gens ayant reçu des formations en lettres, en économie, etc.);
- du personnel ayant une formation de niveau secondaire sans aucune spécialisation;
- des gens nommés par les politiciens au niveau de la formation des clientèles du pouvoir.

Malgré la promulgation de la loi de la profession en 1978, de façon générale, aucune formation spécifique n'est exigée pour obtenir un poste d'archiviste. Des postes de direction ainsi que plusieurs postes de techniciens sont accessibles sans exigence de formation spécifique.

La formation des archivistes au Brésil est, habituellement, acquise en cours d'emploi. Cependant sept cours de niveau universitaire sont offerts. Ces cours, d'une durée de quatre années, exigent comme condition d'admission un diplôme de niveau secondaire. Ils ont été mis en place dans les années 1970 et plutôt dans la dernière décennie.

Depuis les années 1980, le Brésil compte un peu plus de 2 000 individus pourvus d'une formation universitaire en archivistique mais la profession d'archiviste reçoit si peu de crédibilité et est si peu valorisée que ces professionnels ont souvent opté pour un travail dans un tout autre domaine.

Deux cours du niveau du certificat sont aussi offerts: un à São Paulo, depuis 1974, et l'autre à Rio de Janeiro à l'Université Fédérale Fluminense - Niterói, depuis 1996. Cette dernière université travaille présentement à la mise sur pied d'un programme de maîtrise en communication, information et image qui inclurait un volet en archivistique. C'est une première dans tout le pays. L'université compte présentement quatre étudiants en archivistique et une vingtaine en communication.

Un certain nombre d'archivistes et de professeurs dans ce domaine possèdent des maîtrises et des doctorats en sciences de l'information, en gestion, en histoire, etc. mais nous éprouvons toutefois de grandes difficultés à trouver des professeurs universitaires en archivistique. En effet, plusieurs s'improvisent enseignants sans posséder les connaissances requises. L'exigence d'une maîtrise et, ultérieurement, d'un doctorat en archivistique remédiera à cette situation.

Il n'en demeure pas moins que la communauté archivistique du Brésil devra vaincre plusieurs autres difficultés. Par exemple, il est difficile de trouver des archivistes qui possèdent une culture supérieure. De façon générale, ils perçoivent leur profession comme une vulgaire profession technique qui ne nécessite pas de poursuivre des études sur une base continue. Par conséquent, l'image et la perception qu'ont les archivistes brésiliens de leur profession demeurent plutôt négative. Il faut également noter que les salaires versés aux archivistes, aux bibliothécaires et aux muséologues à Rio de Janeiro sont sensiblement du même ordre, soit 350 \$ américains mensuellement. La situation dans les autres villes est similaire. Quoiqu'il en soit, la moyenne de ces professionnels gagne le même salaire que les ouvriers spécialisés du secteur industriel. Les autres professionnels de formation universitaire, tels les médecins, les journalistes, les professeurs du niveau secondaire, etc., gagnent en moyenne le double, voire le triple, du salaire des archivistes. Nous constatons que la profession d'archiviste, de rémunération moindre, est généralement occupée par des femmes.

L'accès à une formation universitaire en archivistique y est également plus facile puisque la profession est moins attirante pour la clientèle étudiante: tous souhaitent devenir médecins, avocats, informaticiens, architectes, etc. Il est toutefois intéressant de noter que l'obtention d'un travail est plus facile en archivistique qu'au sein de professions plus reconnues par la société brésilienne!

Le Système national des archives

En 1978, inspiré par les solutions apportées en France, le Brésil créa son Système national des archives lié aux Archives nationales. Du même coup, la nouvelle loi réglementait la situation des archivistes gouvernementaux alors presque tous sans formation universitaire.

Le Brésil a éprouvé plusieurs difficultés à implanter ce système dans ce pays quasi continental. Le concept de centralisation des archives est une problématique constante de la pratique archivistique brésilienne jusque là influencée par l'archivistique traditionnelle européenne. Nous croyons qu'il serait préférable d'envisager une solution décentralisée, comme par exemple, la création d'agences régionales. Cependant, malgré plusieurs analyses et débats, l'idée de la supériorité d'un État puissant et centralisé s'impose toujours. Ce n'est donc pas facile, au Brésil, de présenter des solutions sans avoir, préalablement, pris en considération cette tendance du gouvernement fédéral à la centralisation.

Le 8 janvier 1991, le Brésil adopta une loi sur les archives. Les archives publiques et privées sont, pour la première fois, traitées comme un ensemble par la législation. Selon cette loi:

- Le devoir du pouvoir public est de traiter et de protéger les documents et les archives qui sont des instruments d'appui à l'administration, à la culture et au développement scientifique de même que des éléments de preuve et d'information.
- Les archives sont l'ensemble des documents produits et reçus par les organismes publics, les autres institutions publiques et les entités privées, dans le cadre de leurs activités, quels que soient le support de l'information ou la nature des documents.
- La gestion des documents est définie comme un ensemble de procédures et d'opérations techniques dans le domaine des archives courantes et intermédiaires qui vise leur versement aux archives permanentes ou leur élimination.
- Tous les citoyens ont le droit de recevoir des informations, d'intérêt privé ou d'intérêt général, contenues dans les documents d'archives, à l'exception de celles qui sont confidentielles du point de vue de la personne (droit à la vie privée), de l'État ou de la société.
- La définition des archives publiques suit la définition générale des archives.
- Les archives courantes sont définies comme étant les documents qui sont encore utilisés ou qui pourraient l'être.
- Les archives intermédiaires sont les documents qui ne sont pas d'usage courant et qui attendent l'élimination ou le versement.
- Les documents permanents sont l'ensemble des documents de valeur historique, probatoire et informative qui doivent être préservés.

- L'élimination des documents produits par les organismes publics devra être réalisée avec l'accord et l'autorisation de l'institution publique concernée.
- La définition des archives privées reprend sensiblement les définitions précédentes avec quelques problèmes spécifiques au Brésil, comme celui des archives de l'Église avant la République et qui sont définies comme d'intérêt social.
- Les compétences archivistiques ont été définies dans les interrelations complexes des organismes publics. Il y a trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) aux niveaux fédéral, des États et municipal. Il y a aussi les cas spécifiques des archives militaires, des archives du ministère des Affaires étrangères, etc.
- L'institution nationale d'archives relève du pouvoir exécutif et est responsable de l'implantation de la politique nationale d'archives.
- Un délai maximal de 100 années a été déterminé pour la confidentialité des documents publics alors que le délai normal est de 30 années.
- Le Conseil national des archives a été créé en lien avec le Système et les Archives nationales.

La loi sur les archives constitue un document des plus importants pour comprendre les nombreuses influences de l'archivistique brésilienne et, surtout, cette loi est remarquable par son côté formel. Il n'existe au Brésil aucune mention plus précise sur la nécessité de traiter les grandes masses documentaires accumulées, c'est-à-dire, les archives courantes et les «archives mortes». Ces aspects expliqueraient, peut-être, le faible impact de la loi sur la réalité archivistique brésilienne contemporaine. Il faut aussi tenir compte de la traditionnelle tendance brésilienne à relativiser la présence des lois.

LES VISITES, LES OPINIONS ET L'INFLUENCE D'ARCHIVISTES ÉTRANGERS

Au cours des quatre dernières décennies, le Brésil fut l'hôte de plusieurs archivistes, qui, chacun à leur époque, furent d'une importance particulière pour l'archivistique théorique et pratique en Europe et aux États-Unis. Invités par les institutions brésiliennes, ces archivistes sont venus en mission dans notre pays. Ils ont produit des diagnostics et des rapports; ils ont développé des consultations; ils ont écrit des articles; ils ont visité les archives du pays; ils ont aussi donné des cours et des conférences; ils ont participé aux Congrès des archivistes ainsi qu'à d'autres événements. Parmi les archivistes qui ont visité le Brésil, nous retenons ceux-ci: Theodore R. Schellenberg, Henri Boullier de Branche, Michel Duchein et Charles Kecskeméti.

Dans un esprit d'exercice d'altérité, ces hommes ont commenté, en détail, la situation archivistique brésilienne. Ils ont proposé des solutions pratiques et, ils sont aussi arrivés à coordonner en catégories théoriques, les problèmes qu'ils avaient identifiés. L'accès nous fut accordé aux rapports et aux articles de ces archivistes visiteurs, ainsi qu'aux textes d'auteurs brésiliens consacrés aux mêmes problématiques, s'est avéré d'une importance capitale pour la rédaction de cet article¹.

Grosso modo, ces auteurs se comparent aux dizaines d'anciens voyageurs qui, à la période coloniale (1530-1822), à l'époque de l'Empire (1822-1889) et, au cours du XX^e siècle, ont fait la description du Brésil, dans la perspective d'une recherche d'alternatives pour l'avenir. Un avenir toujours perçu selon une optique extérieure, parfois colo-

niale, ou néo-coloniale. La littérature produite par ces auteurs qui fut traduite, en presque totalité, en portugais, est actuellement reconnue comme une source riche pour l'étude historique du Brésil. Comme toutes sources premières, ces textes laissent place à la critique et à l'interprétation. Les voyageurs ont écrit plusieurs livres relatant, en détail, leurs expériences et leurs visions personnelles du monde. Ils racontent leurs visites dans une gigantesque région, d'une nature complexe, où vit une société qui diffère considérablement de celle de leur pays d'origine.

Malheureusement, Schellenberg, Boullier de Branche, Duchein et Kecskeméti ne sont pas parvenus à écrire des livres concernant l'archivistique brésilienne. Des séjours trop courts ont probablement empêché ces auteurs de s'adonner à des réflexions plus profondes. Nous avons eu accès aux rapports inestimables des trois premiers auteurs cités plus haut. En ce qui concerne Kecskeméti, nous n'avons malheureusement pu prendre connaissance que d'un seul article rédigé pour fins de publication dans la revue des Archives nationales.

Par ailleurs, aucune tradition n'existe dans la littérature archivistique internationale pour ce qui est d'approfondir l'analyse et de produire des ouvrages détaillés sur les réalités des pays visités.

La visite de T.R. Schellenberg, 1960

Schellenberg a visité le Brésil au tout début de l'année 1960 alors qu'il était vice-directeur du *National Archives* des États-Unis et professeur à l'*American University* de Washington. Il avait été invité par José Honório Rodrigues, historien brésilien, père d'une œuvre importante qui, à l'époque, de 1958 à 1962, occupait le poste de directeur général des Archives nationales du pays. Pendant son bref séjour au Brésil, Schellenberg a écrit un petit texte intitulé *Archival problems of the Federal Government of Brazil* (Schellenberg 1960) et publié en mars 1960.

À cette époque, le Brésil était en plein développement économique et politique. Le pays était gouverné par un président civil libéral et entrepreneur, Juscelino Kubitschek. La capitale du pays devait être transférée sous peu à Brasilia en avril 1960 et tous croyaient en un avenir plein de progrès sans régression.

Honório Rodrigues se distinguait de la tradition historique des directeurs des Archives nationales, qui avaient été généralement des bureaucrates. Rodrigues était un homme intelligent, dynamique et auteur de plusieurs livres sur l'histoire du Brésil. Son règne fut marqué par une tentative visible de remise en question du rôle des Archives nationales et des pratiques archivistiques brésiliennes. Il nous est loisible, aujourd'hui, de critiquer ses propositions centralisatrices mais on se souviendra qu'à l'époque tous concevaient que la centralisation de l'État signifiait la résolution de tous les problèmes.

Schellenberg a démontré l'intérêt des archives publiques au niveau pédagogique. Il a rappelé que les archives constituent «la mémoire des gouvernements» et qu'elles conservent «l'expérience officielle». Il a cité Hilary Jenkinson, important archiviste anglais, et son rapport sur les archives de la Jamaïque où celui-ci écrit que les archives devraient être comprises «comme un besoin national» (Schellenberg 1960).

L'archiviste nord-américain a mis en lumière la valeur culturelle des archives gouvernementales et leur portée sur l'histoire écrite du pays. Il n'a pas oublié non plus de commenter l'intérêt des archives «pour les citoyens» car, selon lui, ces archives concourent à définir «la relation du gouvernement avec ses gouvernés» (Schellenberg 1960).

De façon générale, Schellenberg fit preuve de subtilité et commenta les aspects, il s'en aperçut bien, inconnus ou dévalorisés au Brésil à cette époque. Il a démontré, avec grande habileté, que la fonction des Archives nationales devrait être d'administrer l'ensemble des archives fédérales. Selon lui, cette tâche consisterait à :

- préserver les documents de valeur permanente, évaluer les masses documentaires accumulées antérieurement, préserver les documents ayant une certaine valeur et éliminer ceux qui ne comportent aucune utilité;
- orienter les fonctionnaires afin de prévenir la formation de nouvelles masses documentaires par le biais d'un «plan d'élimination ordonné et systématique des documents publics»;
- fournir les «services techniques spécialisés pour la restauration des documents endommagés», microfilmage et conservation adéquate;
- rendre accessibles les documents de valeur permanente, par une classification adéquate et par d'autres pratiques visant la valorisation de ces ensembles (Schellenberg 1960).

Schellenberg a fait d'ailleurs allusion aux dommages causés aux archives publiques par les gouvernements, sans toutefois, préciser que cette mention s'appliquait au cas brésilien. Selon lui, la «négligence officielle», c'est-à-dire le manque de soins dispensés aux documents, peut provoquer la destruction des archives. Les conditions de «conservation» inadéquates des documents rarement consultés, gardés dans des sous-sols, dans des lieux fermés, dans des endroits chauds ou humides, dans des espaces infectés par des insectes ou des souris, avec un risque élevé d'incendie, etc., ont été aussi critiquées par l'auteur sans référence aucune à l'existence de telles situations au Brésil (Schellenberg 1960).

L'auteur a abandonné la politesse lorsqu'il a abordé le problème climatique et de la chimie du papier et des teintures, et il a affirmé que les «documents anciens de Rio de Janeiro sont jaunis et fragiles» (Schellenberg 1960). Les températures élevées qui sévissent l'été en ville ont certainement dû l'impressionner. Sûrement, la précision et l'actualité de sa description de la situation brésilienne ont été alimentées par des visites aux organismes fédéraux et par la volonté de Honório Rodrigues à étaler les faits au grand jour en usant du prestige de l'archiviste étranger. Ce fait est authentique, les performances de Schellenberg et du directeur demeurent inoubliables. Honório Rodrigues, dans la préface du rapport de Schellenberg, fait siennes les constatations et les propositions de l'auteur et, selon la vogue de l'époque, il affirme que «seulement les nations ayant atteint un certain degré de maturité savaient donner aux archives leur rôle» (Rodrigues 1960a).

Schellenberg a aussi abordé les problèmes reliés à l'avenir des archives du Brésil. Quelques semaines avant le déménagement de la capitale de Rio de Janeiro à Brasilia, Schellenberg a insisté sur la nécessité d'accorder plus d'attention aux archives. Il était d'avis que seuls les documents d'utilisation courante devaient être transportés. Selon lui, le déménagement «des archives non utilisables» représentait une dépense inutile. Mais il a aussi mis en lumière les risques d'abandonner les archives à Rio de Janeiro. Cette situation nous révèle donc la précarité du traitement dispensé aux archives à cette époque. Dans les faits, les deux situations pressenties se sont réalisées, plusieurs archives ont été transférées dans la nouvelle capitale et d'autres ont été laissées, presque à l'abandon, à Rio de Janeiro.

Le grand archiviste nord-américain a critiqué la faiblesse de l'autorité archivistique du Brésil et a aussi commenté la position inadéquate accordée aux Archi-

ves nationales dans la structure gouvernementale, en les subordonnant au ministère de la Justice et des affaires intérieures. Tout comme Honório Rodrigues, il s'est porté à la défense de la nécessité de «reconnaître les Archives nationales comme l'institution archivistique centrale» du pays (Schellenberg 1960). Il a aussi critiqué les conditions physiques prévalant aux Archives nationales qui étaient, à ce moment là, installées dans une vieille maison d'un baron de l'Empire, bâtie en 1818. Il a démontré que, nonobstant la vétusté du bâtiment, l'espace manquait déjà pour de futurs versements. Il proposa une solution basée sur la création d'un «centre de dépôt temporaire» installé dans l'un des bâtiments libérés par le changement de capitale et muni d'équipements modernes de stockage. Selon lui, toutes les archives laissées à Rio de Janeiro par les organismes gouvernementaux devaient être concentrées dans ces nouveaux lieux.

Schellenberg a également commenté la situation des archives du ministère de la Guerre - l'actuel ministère de l'Armée - et du ministère des Affaires étrangères, en soulignant que la séparation des archives de ces ministères des Archives nationales constituait une erreur. À cet égard, la solution adoptée par le Brésil demeure semblable à celle adoptée par la France. Schellenberg n'a pas oublié, non plus, de soulever les problèmes relatifs à la formation et à l'entraînement du personnel œuvrant en archivistique.

Ses recommandations finales furent axées sur les besoins suivants:

1. se doter d'une législation pour protéger les documents de première valeur;
2. d'établir des plans d'évaluation, en considérant le problème du changement de capitale;
3. de créer un centre pour les archives intermédiaires, situées à Rio de Janeiro;
4. de bâtir, à Brasilia, un édifice pour le «dépôt archivistique national et central», c'est-à-dire, un nouvel édifice pour les Archives nationales (Schellenberg 1960).

La législation ne fut instituée qu'en 1991. Le changement de capitale a été effectué sans qu'aucune planification ne soit appliquée relativement aux questions archivistiques. La proposition de la création d'un centre d'archives intermédiaires à Rio de Janeiro n'a pas eu de suite. Encore aujourd'hui Brasilia ne possède aucun bâtiment réservé au stockage des Archives nationales, lesquelles occupent des espaces disséminés dans des bâtiments qui logent d'autres organismes fédéraux. L'institution centrale des Archives nationales est toujours à Rio de Janeiro et aussi peu que 5 % de son personnel est en place à Brasilia, où pourtant la documentation y est abondante.

Schellenberg a expliqué qu'il avait fondé ses propositions à partir de l'expérience américaine du *National Archives*, c'est-à-dire dans un contexte totalement différent. Nous supposons qu'il croyait que les façons de faire de son pays pouvaient être appliquées au Brésil. Il a aussi décrit, avec force détails, ces solutions nord-américaines.

Malgré la réserve de ne pouvoir appliquer, dans sa totalité, le modèle nord-américain, il est tout de même effarant de constater l'actualité du rapport rédigé par Schellenberg. Il est faux d'affirmer que l'archivistique brésilienne n'a fait preuve d'aucune évolution. Les Archives nationales, par exemple, ont toujours leur siège à Rio de Janeiro, mais elles occupent un bâtiment plus adéquat que le vieil édifice auquel Schellenberg se référait. Des problèmes identifiés par l'auteur, plusieurs - n'ont pas encore été résolus ou l'ont été de façon partielle et fragmentaire. Ses critiques sur le système archivistique du Brésil peuvent, de nos jours, être considérées comme un examen de la situation qui s'attarderait davantage à l'apparence qu'à l'essence même de la problématique archivistique. Il est vrai, cependant, que plusieurs archivistes brésiliens

ont mis à contribution leurs efforts pour améliorer la situation. Les résultats sont, cependant, encore très minimes.

Schellenberg demeure l'archiviste étranger le plus connu au Brésil. Cependant son rapport est trop peu étudié, quoique ses deux livres, qui ont été publiés en portugais, sont les principaux ouvrages consultés par les archivistes brésiliens (Schellenberg 1974, 1980).

La visite de Henri Boullier de Branche, 1960

Henri Boullier de Branche fut, sauf erreur, le premier archiviste français à étudier le contexte et à proposer des solutions aux problèmes archivistiques du Brésil. À l'instar de Schellenberg, Boullier de Branche est venu au Brésil en mission, invité par le gouvernement brésilien représenté par le directeur des Archives nationales, José Honório Rodrigues. Dans la première préface du rapport publié par Boullier de Branche, en novembre 1960 (Rodrigues 1960b), Rodrigues donne des éclaircissements quant à la nature de la mission de l'archiviste français. Son rôle a été, surtout, de se pencher sur les problèmes de classification et de description des fonds d'archives et sur la question de la formation des professionnels des Archives nationales. La nature de la visite de cet archiviste, qui était à l'époque directeur des archives de Le Mans, différerait tout-à-fait du but de la visite effectuée quelques mois auparavant par Schellenberg.

Rodrigues souligna, dans sa préface, la similitude des idées des deux archivistes étrangers avec celles qu'il avait lui-même exprimées dans son rapport sur les Archives nationales publié en 1959. Honório Rodrigues, qui fut un critique mordant de la situation archivistique au Brésil, a informé le gouvernement des recommandations de Schellenberg et de Boullier de Branche et a demandé que des mesures correctives soient prises immédiatement. Malheureusement, ses démarches ne portèrent guère fruits.

Toujours dans cette même préface, l'historien brésilien a commenté les difficultés éprouvées dans la gestion des ressources humaines, la question des bas salaires et, tout spécialement, le fait qu'à l'époque, les Archives nationales n'employaient que 14 archivistes, soit à peine 3 % des 463 professionnels ayant ce titre dans la fonction publique fédérale. Nous rappelons ici que Rodrigues fait allusion aux archivistes en titre dans le système administratif public brésilien, ce qui n'implique pas nécessairement que ces derniers possédaient les connaissances théoriques ou pratiques adéquates, qu'ils exerçaient réellement la profession ou encore qu'ils étaient détenteurs de diplôme ou de certificat.

Toujours dans le même texte, le directeur des Archives nationales a justifié l'utilisation de ressources spéciales pour soutenir le groupe de travail brésilien qui avait été créé par Boullier de Branche pour solutionner les problèmes de classification et pour répondre aux besoins en personnel qualifié ou en formation.

Dans son rapport, l'archiviste français n'offrit pas une perspective d'ensemble prenant en compte tout le système de la gestion des documents comme l'avait fait Schellenberg. Il s'est simplement limité aux problèmes reliés à la documentation de valeur historique versée aux Archives nationales. L'apport le plus original de son travail se résume dans une phrase: «Aucune méthode scientifique de classification paraît avoir été suivie et les fonds d'archives ne sont pas respectés» (Boullier de Branche 1960).

L'archiviste français a commenté un fait fondamental à l'effet que les pratiques archivistiques brésiliennes développées aux Archives nationales étaient empiris-

tes. On n'y retrouvait aucune planification, ni méthodologie de travail s'appuyant sur la littérature archivistique internationale. À cette époque, il n'existait pas d'ouvrages archivistiques significatifs en langue portugaise. On doit à Honório Rodrigues la publication de plusieurs ouvrages archivistiques et le développement d'une pensée innovatrice brésilienne en la matière. Les Archives nationales, créées en 1838, avaient certes déjà publié plusieurs ouvrages, mais il était de tradition d'éditer essentiellement des travaux historiographiques et des instruments de recherche réalisés par les historiens. Certains de ceux-ci ont d'ailleurs été loués par l'archiviste français.

Les recommandations de Boullier de Branche comportent essentiellement les éléments suivants:

- la critique du bâtiment dans lequel étaient logées les Archives nationales et du projet, tel que prévu, de son déménagement à Brasília;
- la mise en garde contre l'utilisation, alors répandue, de boîtes métalliques comme contenant principal;
- la question de la formation du personnel incluant des suggestions relatives aux contenus des programmes de cours et à la participation régulière de fonctionnaires brésiliens au Stage international des archives à Paris;
- la proposition du respect des «règles essentielles» dans le traitement des fonds, et pour l'établissement de «cadres de classification» (Boullier de Branche 1960).

Au terme de sa mission, Boullier de Branche dépose aux Archives nationales une proposition de classification des fonds versés comportant un plan, des tableaux, des codes etc. C'était là un effort significatif pour rationaliser le travail d'une institution qui possédait déjà des outils de recherche quoique acceptables, mais généralement créés au niveau de la pièce, pratique critiquée par l'auteur. Malheureusement, cette méthode demeure encore la plus utilisée pour les archives publiques du Brésil. Depuis les deux dernières décennies, des projets majeurs de classification, d'évaluation et de description ont été développés dans certaines régions du pays.

Les visites de Michel Duchein, 1978 et 1982

Michel Duchein a séjourné au Brésil, une première fois, du 15 avril au 1^{er} septembre 1978, en mission officielle d'étude sur la situation archivistique du pays. L'archiviste français a donc visité plusieurs dépôts d'archives publiques ainsi qu'un certain nombre de dépôts d'archives privées dans les villes de Rio de Janeiro, São Paulo, Belo Horizonte, Niterói et Brasília. Il s'agit là probablement de la première visite technique dans les dépôts d'archives du pays effectuée par un étranger, un «voyage» à travers les problèmes archivistiques brésiliens.

Duchein a décrit, avec moult détails très enrichissants, la situation archivistique. Il a soulevé les points suivants:

- l'inexistence de lois fédérales en matière d'archives;
- la précarité du bâtiment abritant les Archives nationales, à l'instar de Schellenberg et Boullier de Branche;
- la précarité des autres bâtiments abritant des archives;
- la richesse et la diffusion de quelques publications archivistiques brésiliennes;
- l'importance de l'Association des archivistes brésiliens;
- l'importance du projet du Système national des archives, en cours de discussion finale à l'époque (Duchein 1978a).

Duchain a rencontré plusieurs personnes et a traité de divers sujets, notamment de la situation de la profession d'archiviste régie par une loi en 1978. Il a effectué des propositions sur tous les sujets discutés. Il a fourni une évaluation des cours universitaires en archivistique en place. Il a suggéré des stratégies, des changements, des curriculums, etc., et surtout, il a fait valoir la pertinence d'inviter un spécialiste de «haute compétence internationale» pour seconder le gouvernement dans l'élaboration de l'enseignement de la profession, ce dernier aspect étant stratégique à son avis.

Très impressionné par les archives visitées à Brasilia, il a déclaré que «chaque ministère et l'administration fédérale» devraient conserver leurs archives respectives (Duchain 1978a). Duchain s'est rendu compte que les Archives nationales n'avaient pas réussi à modifier cette pratique traditionnelle de l'administration puisque, selon lui, il s'agissait principalement d'un problème légal. Il a donc, conséquemment, insisté sur l'établissement d'une législation archivistique au Brésil.

Dans son rapport, Duchain fait état de nombreuses réunions avec les autorités publiques au cours desquelles il a émis la nécessité d'ériger de nouveaux édifices et de procéder à des rénovations en accordant une grande importance aux solutions architectoniques possibles. Il a réussi, dans son expertise, à proposer des programmes détaillés de bâtiments pour les archives publiques du Brésil. En abrégé, Duchain a procédé à une critique doublée de recommandations sur les questions juridiques, architectoniques, professionnelles dont la formation universitaire des archivistes. Il est d'avis que la «création d'un système national archivistique» est une «nécessité prioritaire» (Duchain 1978a). Et, comme suite à sa visite, le système tel que suggéré, fut instauré.

L'inspecteur général des archives de France a perpétué l'influence de l'archivistique française au Brésil. Ce dernier a apporté au pays sa grande expérience professionnelle et une juste perception des problèmes archivistiques connus au Brésil. Aucun autre archiviste étranger n'a pu égaler ou surpasser Duchain dans l'exercice de l'altérité. Duchain et Schellenberg demeurent les archivistes étrangers les plus reconnus du milieu professionnel brésilien.

Michel Duchain a effectué une seconde visite du 26 avril au 5 mai 1982. Il s'est rendu uniquement à Rio de Janeiro. Son rapport fut plus concis et s'adressait, plus spécifiquement, à la directrice des Archives nationales, Madame Céline Vargas (1980-1990), alors aux prises avec des projets et problèmes de gestion. Ses arguments, de teneur semblable à ceux énoncés dans son premier rapport, conduisent au même diagnostic en quatre volets, également similaire à celui contenu dans son précédent rapport et à celui mentionné par Schellenberg:

1. inexistence d'une législation fédérale;
2. inexistence d'un corpus scientifique archivistique;
3. précarité du bâtiment utilisé par les Archives nationales à Rio de Janeiro;
4. manque de solutions au problème d'archivage intermédiaire à Rio de Janeiro et à Brasilia.

Duchain a examiné et commenté le projet de déménagement des locaux des Archives nationales. Finalement, en 1985, les Archives nationales quittent leur bâtiment centenaire pour aménager dans des locaux mieux adaptés à leur vocation et qui abritaient jusque-là la Maison de la monnaie.

Les articles de Duchein et de Kecskeméti, 1988

Dans un article publié en 1988, dans le cadre de la commémoration des 150 ans des Archives nationales du Brésil, Duchein s'est déclaré: «heureux et orgueilleux d'avoir été invité à plusieurs reprises au cours des dix dernières années à Rio et à Brasília, pour constater le dynamisme des Archives nationales et la rapidité de son développement» (Duchein 1988).

Charles Kecskeméti, aussi un voyageur témoin de la problématique archivistique brésilienne, a commenté, dans la même revue, la situation archivistique latino-américaine. Il a qualifié certaines archives publiques «d'archives nominales» (Kecskeméti 1988), sans citer la situation brésilienne. D'après ses dires, il se référait aux institutions qui ne réussissent pas à s'acquitter de leurs fonctions premières, c'est-à-dire, verser, classifier, évaluer et recenser les documents de l'administration publique. Selon le regard perspicace et subtil du directeur exécutif du Conseil international des Archives, ces archives tombaient dans un cercle vicieux. Devenant, en quelque sorte, non fonctionnelles et non utilisées, aucune ressource ne leur était versée.

Kecskeméti, a loué, dans le même article, la modernisation des Archives nationales depuis les années 1980. L'auteur, tout comme Duchein, connaît bien le milieu des archivistes brésiliens. Au cours des dernières décennies, Kecskeméti a reçu, à Paris, plusieurs professionnels brésiliens, et il a aussi eu l'opportunité de rencontrer plusieurs brésiliens.

CONCLUSION

Nous espérons que, suite à la lecture de cet article, le lecteur aura une vision des problématiques générales de l'archivistique du Brésil, un pays très vaste avec une culture et une complexité gigantesque. Ce pays de l'Amérique latine se distingue toutefois nettement des autres pays du même continent sur plusieurs aspects; le revers de la médaille est qu'il partage avec ses voisins certaines similitudes avec les pays du Tiers-Monde.

La lecture de ce texte pourrait peut-être inciter le lecteur à se pencher sur les problèmes généraux de l'archivistique de différents pays et sur les difficultés rencontrées pour tendre vers une discipline internationale, c'est-à-dire une discipline libre des conditionnements régionaux. La réponse, à notre avis, réside dans le développement d'une archivistique plus scientifique, capable de prendre en considération les situations et les cultures particulières à chaque pays.

Nous croyons que le Brésil possède les conditions matérielles adéquates pour le développement de l'archivistique. Le problème réside beaucoup plus dans les aspects théoriques et organisationnels de la pratique archivistique brésilienne. Les obstacles sont nombreux, il est vrai, mais les possibilités de les neutraliser résident dans la volonté et la capacité de travail des archivistes brésiliens. Deux marchés du travail s'offrent à eux:

- le secteur public, plus vaste et plus complexe incluant l'enseignement de l'archivistique et le traitement des archives;
- le secteur privé dans les archives d'entreprises et d'autres types d'institutions privées.

Nous croyons que le travail doit être effectué sur deux fronts:

- l'amélioration des pratiques archivistiques existantes des points de vue théorique et pratique;
- l'implantation des pratiques archivistiques dans les organismes publics et privés inexpérimentés dans ce domaine.

Nul doute que l'archivistique, telle que pensée et pratiquée au Brésil, origine des années 1960. Les archivistes étrangers et brésiliens cités ainsi que plusieurs autres restés dans l'anonymat sont les instigateurs de la création de cette discipline dans ce pays. Il s'agit, d'une archivistique encore fragile et sans racines profondes mais il s'avère possible, à partir de cette fondation, de développer des modèles aptes à solutionner nos problèmes spécifiques et généraux. Certains problèmes théoriques qui furent discutés par les auteurs cités dans cet article sont très pertinents, il en est ainsi de certaines critiques et recommandations non encore réalisées. En d'autres termes, nous remarquons que la simple importation de modèles étrangers ne fonctionne pas, principalement au niveau des solutions politiques et institutionnelles mais cette constatation ne justifie pas à elle seule, l'existence de la grande majorité des problèmes rapportés par les archivistes étrangers.

Nous sommes d'avis que les problèmes archivistiques du Brésil, sont, d'un côté, reliés aux problèmes de:

- la production de livres et d'articles qui pourraient améliorer l'expertise des professionnels;
- l'enseignement et de la formation de personnel spécialisé.

Nous avons beaucoup à retirer de l'expérience théorique et pratique des pays où l'archivistique est plus développée mais nous ne devons pas seulement transférer mécaniquement ces expériences, nous devons aussi en analyser les possibilités d'application.

D'autre part, nous rencontrons des problèmes spécifiques au pays dont les solutions se trouvent uniquement à l'intérieur du pays. En guise de synthèse, le développement de l'archivistique au Brésil dépend de la recherche théorique et appliquée, probablement dans les balises de la construction d'une archivistique internationale et de la volonté politique et sociale interne à promouvoir ce savoir et cette pratique. Il s'agit donc d'un problème à la fois théorique et pratique. Un bilan s'impose afin de trouver un équilibre.

Luís Carlos Lopes

Professeur adjoint d'archivistique à l'Université Fédérale Fluminense - Niterói, Rio de Janeiro, Brésil

NOTE

1. Je remercie José Ivan Calou Filho, vieil ami et fonctionnaire expérimenté des Archives nationales du Brésil pour la recherche des textes cités ici.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUILLIER DE BRANCHE, Henri. 1960. *Relatório sobre o Arquivo Nacional do Brasil*. Rio de Janeiro, ministère de la Justice et des Affaires intérieures, Archives nationales du Brésil.
- DUCHEIN, Michel. 1978a. *République fédérative du Brésil: organisation des archives*. Rapport technique PP/1977-78/5.1.5. Paris, UNESCO.
- DUCHEIN, Michel. 1978b. O papel da arquivologia na sociedade de hoje. *Arquivo & Administração* (Rio de Janeiro) 6, 3: 30-36.
- DUCHEIN, Michel. 1986. O respeito aos fundos em arquivística: princípios teóricos e problemas práticos. *Arquivo & Administração* (Rio de Janeiro) 10-14, 1: 14-33.
- DUCHEIN, Michel. 1988. Passado, presente e futuro do Arquivo Nacional do Brasil. *Acervo* (Rio de Janeiro) 3, 2: 91-98.
- KECSKEMÉTI, Charles. 1988. A modernização do Arquivo Nacional do Brasil. *Acervo* (Rio de Janeiro) 3, 2: 5-10.
- LOPES, Luís Carlos. 1997-1998. Vers une archivistique internationale à l'ère de l'information. *Archives* 29, 2: 45-64.
- RODRIGUES, José Honório. 1960a. Préface à *Problemas arquivísticos do governo brasileiro*, par T. R. Schellenberg. Rio de Janeiro, ministère de la Justice et des Affaires intérieures, Archives nationales du Brésil.
- RODRIGUES, José Honório. 1960b. Préface à *Relatório sobre o Arquivo Nacional do Brasil*, Henri Bouillier de Branche. Rio de Janeiro, ministère de la Justice et des Affaires intérieures, Archives nationales du Brésil.
- RODRIGUES, José Honório. 1976. A liberdade de informação e pesquisa. *Arquivo & Administração* (Rio de Janeiro) 6, 3: 5-11.
- SCHELLENBERG, T. R. 1960. *Problemas arquivísticos do governo brasileiro*. Traduit de l'anglais par Lêda Boechat. Rio de Janeiro, ministère de la Justice et des Affaires intérieures, Archives nationales du Brésil.
- SCHELLENBERG, T. R. 1974. *Arquivos Modernos: princípios técnicos*. Traduit par Nilza Teixeira Soares. 2^e tir. Rio de Janeiro, FGV.
- SCHELLENBERG, T. R. 1980. *Documentos públicos e privados: arranjo e descrição*. 2^e éd. Rio de Janeiro, FGV.

Législation

- BRÉSIL. Décret no 82.308 du 25 septembre 1978. Diário Oficial da República Federativa do Brasil. Brasília, v. 116, no 184, p. 15.555 e 15.556, set. 1978, Seção I. [Ce décret a créé le Système national des Archives (SINAR)].
- BRÉSIL. Loi no 8.159 du 9 janvier 1991. Diário Oficial da República Federativa do Brasil. v. 29, no 6, p. 455, jan. 1991, Seção I. [Cette loi a créé la politique nationale des archives publiques et privées].
- BRÉSIL. Décret no 1.173 du 29 juin 1994. Diário Oficial da República Federativa do Brasil. Brasília, v. 132, no 123, p. 9.665, juin 1994. Seção I. [Ce décret a statué sur la compétence, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national des Archives (CONARQ) et du Système national des Archives (SINAR)].
- BRÉSIL. Décret no. 1.461 du 25 avril 1995. Diário Oficial da República Federativa do Brasil, Brasília, no 79, avril. 1995. Seção I. [Ce décret a modifié le décret no 1.173 sur la compétence, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national des Archives (CONARQ) et du Système national des Archives (SINAR)].